L'Info-Communautaire de SAINT-CHRYSOSTOME

Avril 2019

450-826-3911 • www.mun-sc.ca

LOISIRS SAINT-CHRYSOSTOME

AU PARC CÉCILE ROCHEFORT
38 RUE DES PINS, SAINT-CHRYSOSTOME

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

DIMANCHE 14 AVRIL 10H00
GRATUIT POUR TOUS
DEUX CATÉGORIES: 0-5 ANS ET 6 À 12 ANS

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES DÈS MAINTENANT JUSQU'AU 10 AVRIL!

Contactez Crystelle Laplante au 450-826-3911
En cas de pluie, l'événement est annulé!.

la collecte

5e collecte

Proxim

VILLENEUVE & LAMOUREUX DE SAINT-CHRYSOSTOME

Jeudi 18 avril 13 h 30 à 20 h

Thursday, April 18 1:30 p.m. to 8:00 p.m.

Centre communautaire de Saint-Chrysostome
400, rang Saint-Antoine

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 19 avril et le lundi 22 avril en raison du congé de Pâques.

Rappel : L'utilisation des abris temporaires (Tempo) est permise entre le 1er octobre et le 30 avril.

TABLE DES MATIÈRES

Nouvelles municipales 2-3-4

Entreprises 5

Organismes communautaires 6

Bibliothèque 7

À LA MAIRIE

Maire
Gilles Dagenais

Conseiller, district 1
Colette Jaquet

Conseiller, district 2
Marc Roy

Conseiller, district 3
Steve Laberge

Conseiller, district 4
Richard Beaudin

Conseiller, district 5
Mélissa St-Jean

Conseiller, district 6
Mario Henderson

Directrice générale
Céline Ouimet

Directrice générale adjointe
Claudine Beaudin

Trésorière
Linda Hébert

Technicienne comptable
Joannie Pilon

Urbanisme/Inspecteur municipal
Sébastien Pelletier

Coordonnatrice des loisirs
Crystelle Laplante

Heures d'ouverture :

Lundi-jeudi :	**8h30 -12h00**
	13h00 -16h30
Vendredi :	**8h30 -12h00**
	13h00 - 15h00

Séance du conseil municipal 2019

Lundi 1er avril

Lundi 6 Mai

Lundi 3 juin

Mardi 2 juillet

Lundi 5 août

Mardi 3 septembre

Lundi 7 octobre

Lundi 4 novembre

Lundi 2 décembre

NOUVELLES MUNICIPALES

MODIFICATION RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

CONSULTATION PUBLIQUE LUNDI, LE 6 MAI 2019 À 19H15

Une consultation publique aura lieu lundi, le 6 mai 2019 à 19H15 relativement aux projets de règlements suivants :

◊ **RÈGLEMENT NO. 083-2018-35** afin d'ajouter des dispositions quant à l'abattage d'arbres (en milieu URBAIN), aux enseignes dérogatoires, au logement accessoire, aux poules urbaines et au chenil chatterie ou pension pour animaux domestiques.

◊ **RÈGLEMENT NO. 085-2018-02** afin d'ajuster les dispositions quant aux constructions défendues sur le territoire.

Certaines modifications ont été apportées :

Arbres en périmètre URBAIN :

◊ Il sera interdit d'abattre un arbre en périmètre urbain dont le diamètre est de 10 centimètres ou plus, mesuré à 1,20 mètres par rapport au niveau du sol, sauf si une ou plusieurs des conditions, voici une brève description : l'arbre est mort, ou affecté par une maladie incurable; affecté par des insectes ravageurs, tels que l'agrile du frêne ou du bouleau, le longicorne asiatique, le longicorne brun, la cochenille, le puceron lanigère de la pruche ou la tordeuse du bourgeon de l'épinette;

◊ Dans le cas d'un conifère, le tronc de l'arbre est implanté à moins de 3 m d'un bâtiment ou d'une piscine incluant ses équipements ; dans le cas d'un feuillu, le tronc de l'arbre est implanté à moins de 1,5 m d'un bâtiment ou d'une piscine incluant ses équipements; l'arbre à abattre nuit à la croissance et compromet la survie d'un arbre adjacent ; l'arbre est dangereux et l'abattage constitue la seule mesure corrective possible; l'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée et l'abattage constitue la seule mesure corrective possible ; l'arbre rend impossible la réalisation d'une construction, d'un usage, d'un aménagement ou de travaux autorisés par le règlement.

◊ Les travaux et les interventions causant ou étant susceptibles de causer des dommages irréversibles aux arbres en périmètre urbain sont prohibés. Sans restreindre ce qui précède, il est interdit : de poser sur le sol des objets ou des matières susceptibles de faire obstacle à l'alimentation en eau, en air ou en éléments nutritifs des racines d'un arbre ; de marquer, de rompre ou d'enlever l'écorce ou les racines d'un arbre ; de mettre en contact une substance toxique ou nuisible avec un arbre ; de mettre en contact un arbre avec la chaleur dégagée par un feu ou une chaleur quelconque ; de modifier la pente des sols et leur drainage de manière à faire obstacle à l'alimentation en eau, en air ou en élément nutritif d'un arbre ; d'effectuer un remblai de manière à enfouir en tout ou en partie le tronc d'un arbre; d'étêter un arbre.

◊ En périmètre urbain, il est interdit de planter un arbre de l'une des espèces suivantes à moins de 15 m d'un bâtiment, d'une ligne de terrain, d'une limite d'une servitude d'utilité publique, d'un puits d'alimentation en eau ou d'une installation d'épuration des eaux usées:

◊ Les peupliers; les saules à haute tige; l'érable argenté; l'orme américain; l'érable à Giguère.

◊ Lorsqu'un arbre en périmètre urbain a été abattu en contravention au présent règlement, le propriétaire du terrain où était situé l'arbre abattu doit le remplacer par un arbre d'un diamètre minimal de 2 centimètres à 1 mètre du sol et ce, dans un délai maximal de six (6) mois suivant les travaux d'abattage.

◊ Pour toute nouvelle construction ou agrandissement résidentiel en périmètre urbain, les dispositions suivantes sont applicables : Pour toute nouvelle construction ou agrandissement résidentiel en périmètre urbain, un minimum de deux (2) arbres doit être planté sur le terrain, dont au moins un (1) en cour avant, cela dans un délai maximal de vingt-quatre (24) mois suivant la fin de la construction du bâtiment; Sous réserve du paragraphe 1°, les arbres existants sur le terrain sont pris en compte dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain et en cour avant; La plantation d'un nouvel arbre, à une distance de moins de 3 m d'une borne-fontaine, d'une entrée de service et d'un lampadaire de propriété publique est prohibée.

***** Prendre note tout ce qui attrait aux arbres (tel que décrit ci-dessus) s'applique seulement pour le périmètre URBAIN.**

Des modifications ont été apportées pour les points suivants :

« Enseigne dérogatoire » avec l'étendue des droits et des pertes des droits acquis, à la réparation d'une enseigne dérogatoire protégée par droit acquis.

« Empiètements dans la marge avant minimale prescrite » lors d'une construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principale, il serait permis d'empiéter dans la marge avant.

« Logement accessoire », l'aménagement est autorisé à certaines conditions dont un seul logement accessoire est autorisé par habitation familiale, l'entrée principale doit donner accès au logement accessoire.

« Chenil et chatterie ainsi qu'au pension d'animaux domestiques », en plus de respecter les normes, l'opération d'un chenil ou chatterie ou pension pour animaux domestiques, le cas échéant, doit respecter tout autre règlement municipal de même que toute loi ou règlement des gouvernements supérieurs applicable en l'espèce.

Pour les « matériaux de parement extérieur » sont prohibés :

La tôle, œuvrée ou non, non prépeinte et précuite à l'usine, non anodisée ou traitée de toute autre façon équivalente; le carton et papier fibre, goudronné ou non; les panneaux de particules ou d'agglomérés exposés ou de contre-plaqué; le papier goudronné ou minéralisé ou les revêtements similaires; l'isolant, rigide ou autre (y compris l'uréthane giclé ou autre); le papier, les panneaux ou les enduits imitant la brique, la pierre ou autres matériaux naturels; à l'exception du bardeau de cèdre et de la pruche, le bois non peint, non blanchi à la chaux ou non traité pour en prévenir le noircissement; les blocs de béton uni; les panneaux de brique collés ou cimentés; les panneaux d'amiante ou de fibre de verre, plats ou ondulés; le polyéthylène et le polyuréthane, à l'exception du polyéthylène de 0,6mm et plus d'épaisseur pour les serres domestiques; les textiles, bâches et autres matériaux souples qui ne sont pas conçus pour être utilisés à des fins de parement extérieur, à l'exception d'un abri d'auto temporaire; la tôle non émaillée (d'émail cuit) en usine ainsi que les tôles utilisées pour la fabrication de piscines hors-terre, à l'exception de la tôle Galvalume pour les toitures de bâtiments et les solins de métal sur les toits. Tous les bâtiments, principaux ou accessoires, doivent être recouverts d'un parement extérieur dont les matériaux sont conformes au présent article. Aucune construction ne doit compter plus de trois (3) types de parements différents sur sa façade. »

RÈGLEMENT NO. 085-2018-02 afin d'ajuster des dispositions quant aux constructions défendues sur le territoire.

« **Construction défendue sur l'ensemble du territoire**
L'emploi de wagon de chemin de fer, d'autobus ou d'autres véhicules, de boîte de camion ou conteneur est prohibé à toute fin d'habitation, d'entreposage, de commerce ou de production.

Boîte de camion et conteneur dans le périmètre urbain
Malgré l'application du premier alinéa, une boite de camion semi-remorque ou un conteneur métallique existant **après la délivrance du certificat de conformité de la MRC le Haut-Saint-Laurent** est autorisé dans le périmètre urbain. Cependant, il doit être recouvert d'un matériau de parement extérieur autorisé et d'une toiture à comble ayant deux (2) versants, de manière à ce qu'aucune partie de la boite ou du conteneur ne demeure visible de l'extérieur.

L'installation de nouvelle boite de camion semi-remorque ou conteneur métallique dans le périmètre urbain est strictement prohibée **après la délivrance du certificat de conformité de la MRC le Haut-Saint-Laurent.**

Boîte de camion et conteneur en dehors du périmètre urbain

Malgré l'application du premier alinéa, une boite de camion semi-remorque ou un conteneur métallique existant **après la délivrance du certificat de conformité de la MRC le Haut-Saint-Laurent** est autorisé en dehors du périmètre urbain s'il est utilisé à des fins agricoles. Cependant, il doit être recouvert d'un matériau de parement extérieur autorisé et d'une toiture à comble ayant deux (2) versants, de manière à ce qu'aucune partie de la boite ou du conteneur ne demeure visible de l'extérieur.

Sur un terrain d'une superficie d'un hectare et plus, deux (2) boites de camion semi-remorque ou deux (2) conteneurs métalliques par terrain sont autorisés pour les usages agricoles, en dehors du périmètre d'urbanisation, défini dans la carte 2000-AM-130-04 du Plan d'urbanisme 082-2004. La boite de camion semi-remorque ou le conteneur métallique ainsi utilisé doit être recouvert d'un matériau de parement extérieur autorisé et muni d'une toiture à comble ayant deux (2) versants.

Entretien et réparation d'une boîte de camion ou conteneur dérogatoire

L'entretien ou la réparation d'une boite de camion ou d'un conteneur utilisé à des fins agricoles est autorisé. Cependant, les boîtes de camion ou conteneurs existants doivent être enlevés, modifiés, déplacés ou remplacés selon le cas afin de se conformer aux dispositions du présent règlement dans un délai maximal de douze mois (12) mois à **après la délivrance du certificat de conformité de la MRC le Haut-Saint-Laurent.**

Puisqu'il y a plusieurs modifications dans ces règlements et l'énumération devient très longues, nous vous suggérons de consulter le projet de règlement sur le lien suivant www.mun-sc.ca afin de pouvoir les consulter en entier.

UNE CONSULTATION PUBLIQUE AURA LIEU LUNDI, LE 6 MAI 2019 À 19H15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2 E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Pour toute information ou explication supplémentaire, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur municipal, M. Sébastien Pelletier au (450) 826-3911.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

Le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Chrysostome sera déposé par la firme comptable Lefaivre, Labrèche, Gagné, sencrl, lors de la séance régulière qui aura lieu lundi, le 6 mai 2018 à 19H30.

POLITIQUE MADA
(Municipalité amie des aînés)

Un comité composé de citoyens, élu municipal et d'employés municipaux a été formé en 2018 pour mettre à jour la Politique MADA. En février 2019, un sondage a été soumis aux citoyens de 50 ans et plus pour connaître leurs besoins et leurs avis sur plusieurs sujets. Une compilation des données est en processus. Ceci aidera à trouver une ligne directrice pour les prochaines années.

Un concours était tenu pour ceux qui participaient au sondage. La grande gagnante a été pigé le 4 mars dernier lors de la séance du conseil municipal. La gagnante est Mme Jeannine Montreuil qui se mérite une carte de 50 $ de la pharmacie Proxim. Toutes nos félicitations !

COMITÉ FÊTE NATIONALE

Le comité de la fête nationale est toujours à la recherche de bénévoles pour organiser les festivités. Un fond de 10 140,93 $ est disponible pour l'organisation de la fête. À défaut de l'implication de bénévoles, il n'y aura pas de festivités pour la St-Jean-Baptiste en 2019.

Vous êtes intéressé, contactez Crystelle Laplante au 450-826-3911.

synAgri
DEKALB
FERME C. ET R. BIGRAS INC.
REPRÉSENTANTS
285, Rivière-Noire
Saint-Chrysostome (Québec)
J0S 1R0
(450) 826-3323
Claude
(450) 826-4518
(514) 895-6797
Roger
(450) 826-0249
(514) 912-4614

NOUVELLES MUNICIPALES

PERSONNALISEZ VOS T-SHIRT !

POUR VOS ÉVÊNEMENTS

IMPRIMERIE AMJ INC.

33 A, rue Michel à Saint-Chrysostome

450-826-4212

infographieamj@gmail.com

ENTREPRISE

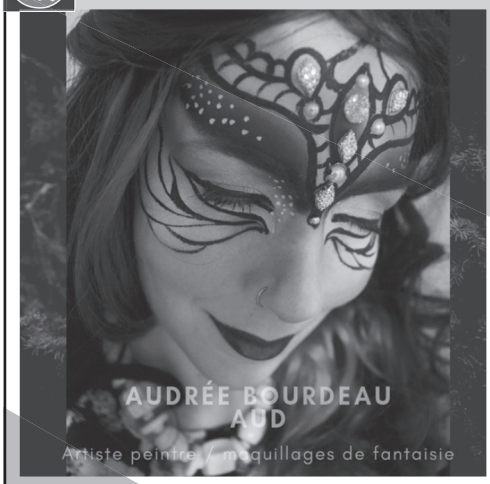

514 973-4593

audree_audree@hotmail.com

www.audreebourdeau.com

Facebook : Audrée Bourdeau artiste

Bonjour à tous. Je me nomme Audrée Bourdeau, vous me connaissez peut-être déjà en tant qu'initiatrice des projets d'arts urbains des dernières années ou pour la murale de l'école Montpetit. Aujourd'hui j'ai le plaisir de vous nommer tous les services que j'offre comme artiste. En tant qu'artiste peintre, je créé mes propres œuvres, je peints des murales pour chambres d'enfants, je peints des mandalas à colorier à la craie (sur asphalte) et des fresques intérieures et extérieures. On m'interpelle souvent pour des projets spéciaux comme revigorer une statue de jardin, créer une affiche ou une toile sur mesure et pour créer et animer des ateliers créatifs. En tant que maquilleuse de fantaisie, je fais des maquillages pour les fêtes d'enfants, showers de bébé, événements spéciaux, bellypaintings, des séances photo qui sortent de l'ordinaire et des formations d'initiation au maquillage de fantaisie. En tant que personne, je suis impliquée, fiable, ouverte, à l'écoute de vos idées, gentille et très créative!

Finalement, je vous invite à visiter mon site Web et ma page Facebook pour voir en un clin d'œil mon style artistique et la variété de mes capacités. Les possibilités sont immenses avec moi ! De plus, soyez assuré que si je ne peux répondre à votre demande, il me fera plaisir de vous référe à des collègues artistes. Au plaisir!

Audrée Bourdeau AUD

Les entreprises électriques
MARIO DALLAIRE Ltée.
À votre service depuis 1984 !
(450) 826-4708
mariodallaire4708@hotmail.com
• Résidentiel
• Commercial
• Industriel

Dre Renée Lafrenière
Médecine générale
SUR RENDEZ-VOUS

Clinique médicale St-Chrysostome
23, Ste-Anne
St-Chrysostome (QC) J0S 1R0

Tél. : 450 826-3154
Fax : 450 826-0055

ÉCOLE MONTPETIT

Cueillette de bouteilles et canettes vides Samedi le 4 mai 2019 à compter de 9h00. Pour les activités étudiantes de l'école Montpetit. Vous pouvez laisser le tout dans des sacs devant la porte d'entrée.

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le 26 avril prochain, à 13h30, aura lieu un bingo et souper au coût de 10$ suivi de l'assemblée générale à 17h00.

Dimanche, le 26 mai, il y aura un dîner à la salle communautaire avec la disco Gamma.

Bienvenue à tous !

LES AIDANTS NATURELS

Cabane à sucre Henderson : 10 avril à midi. Venez partager un bon repas en bonne compagnie !

Confirmez votre présence. Pour inscription, veuillez communiquer au 450-826-1243. Vous pouvez aussi vous procurer le calendrier au bureau (23A, Ste-Anne) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DAMES AUXILIAIRES SAINT-CHRYSOSTOME

Le comité des Dames auxiliaires de Saint-Chrysostome pour l'Hôpital Barrie Memorial d'Ormstown veut remercier tous les bénévoles qui ont acceptés de faire la campagne de financement. Ce fût un succès encore cette année, nous avons amassés 7483$. Merci à nos généreux donateurs pour leur appui financier de la campagne 2018.

Grâce à ces dons, cela permet à notre Hôpital d'avoir de l'équipement à la fine pointe de la technologie. Merci à Line pour l'organisation des bénévoles. Merci à tous nos bénévoles qui ont aidé à servir le dîner le 3 novembre ainsi que toutes les personnes qui ont donné des articles pour le bazar ainsi que l'artisanat des fermières.

Merci à nos commanditaires Marché Métro pour les tartes et les jus ainsi que M. Alain Simons pour les produits laitiers. Merci également à nos deux bénévoles qui ont apporté les articles au Bazar.

Coopérative scolaire

L'achat des fournitures scolaires en début d'année est difficile ?

Joins-toi à la coopérative scolaire de UAF

Pour participer

Tu dois t'inscrire au 450-829-3782

Laisse ton nom et ton numéro de téléphone

Mélanie te rappellera

ATTENTION :

Les inscriptions seront prises du

2 avril au 14 mai 2019

Les levées de fond auront lieu :

18 / 19 et 20 avril : Emballage au Super C de Ormstown

18 mai : Lave Auto à Huntingdon et Ormstown

Les RV pour recevoir les articles scolaires seront donnés dans la semaine du **19 août**

Pour avoir droit aux articles scolaires tu devras participer à une activité de financement.
On te demandera :
3h pour le premier enfant (1 liste)
et 1h de plus pour chaque enfant (liste) additionnel.

Pour info voici ce qui n'est pas offert ou qui n'est offert qu'une seule fois :

Sac d'école, écouteurs, kleenex, sac ziploc (jamais offert)
Étui à crayon (1 en maternelle seulement)
Aiguisoir(1 en maternelle seulement)
Cartable (max.2)
Règle, Ciseau, Clé USB
(offer: 1 fois)

GRATUIT
ATELIERS PARENTS/ENFANTS
à l'École primaire Héritage

Apprenez ce qu'est l'apprentissage social et émotionnel (compétences SEL), utilisés à l'école primaire Héritage!

5 avril 2019 - 17:00 à 18:45
Connaissance de soi et gestion de soi
Inscription avant le 1er avril

3 mai 2019 - 17:00 à 18:45
Conscience sociale et compétences relationnelles
Inscription avant le 29 avril.

31 mai 2019 - 17:00 à 18:45.
Prise de décision responsable
Inscription avant le 27 mai.

Collations et bricolages seront offerts aux trois dates!

Les places sont limitées! Contactez Ève-Laurence ou Claudine
Ève-Laurence Miron | emiron@nfsb.qc.ca | 450 264-9276 • Claudine Paquette | rescrf@bellnet.ca |450-264-4598

A-t-on le droit de ne pas terminer la lecture d'un livre ? Certainement ! L'avantage avec la lecture, c'est qu'on est le seul maître à bord. Alors, quand le plaisir ne se maintient pas, on abandonne sans remord. Ainsi en fut-il des deux romans suivants, pourtant honorés du prix Goncourt des Lycéens pour le premier et du prix Renaudot pour le second.

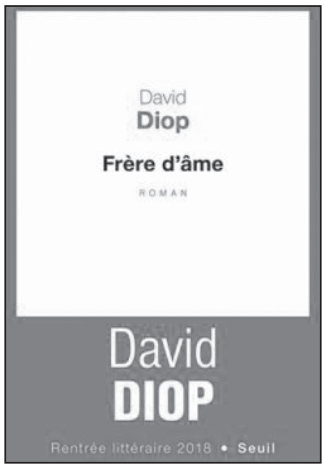

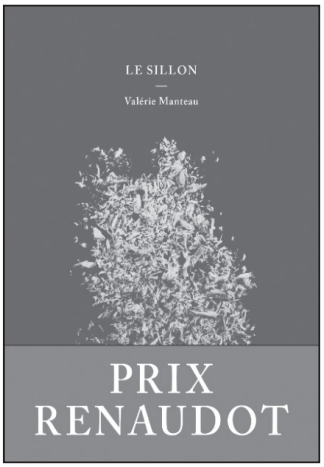

Frères d'âme, par David Diop

Pendant la première guerre mondiale, un jeune Sénégalais s'engage dans l'armée française pour voir du pays et sauver « la mère patrie ». Sous les feux de l'ennemi, son compagnon de toujours, mortellement blessé, le supplie par trois fois de mettre fin à ses souffrances, mais le jeune homme en est incapable. C'est ce qu'il se reprochera jusqu'à la fin de ses jours et tout le long du bouquin, comme un mantra qui rappellerait le rythme et la musique du Sénégal, a-t-on dit.

Le sillon, par Valérie Manteau

Une jeune dame va retrouver son amoureux en Turquie, pays qui hésite toujours entre démocratie et dictature. Elle nous raconte sa vie à Istamboul et celle d'un certain Hrant Dink, journaliste turco-arménien assassiné en 2007 pour avoir défendu la paix. Sans nier la gravité des problèmes de la Turquie, ceux-ci sont tellement complexes et éloignés de nous que le lecteur s'y perd, d'autant que l'auteur passe souvent d'un sujet à l'autre sans transition aucune.

Quelques extraits (Le sillon) :

« Il me cite Nietzche, ce pédant : Qu'est-ce que le journalisme, la fausse alerte permanente. »

« Agos c'est le sillon. C'était un mot partagé par les Turcs et les Arméniens; en tout cas par les paysans, à l'époque o ils cohabitaient. Le sillon, comme dans La Marseillaise? »

« Si l'on suppose que la haine vient de la peur qui vient de l'ignorance de l'autre, il suffit d'éducation pour que nous vivions heureux et ensemble. »

Nouveautés du mois

- Si Beale Steet pouvait parler, James Balwn (roman afro-américain)
- De l'âme, François Cheng (philosophie/psychologie)
- Ivres paradis, bonheurs héroïques, Boris Cyrulnik (psycho/héros)
- La Terre, Sylvie Drapeau (roman québécois)
- Frantumaglia, Elena Ferrante (correspondance italienne)
- Cupidon a des ailes en carton, Raphaëlle Giordano (roman italien)
- 12 histoires drôles, Jeanne Olivier (humour jeunesse)
- Un hosanna sans fin, Jean D'Ormesson (roman français)
- Jeu de massacres, James Patterson (suspense américain)
- Histoires de femmes T.2, L. Tremblay D'Essiambre (roman québécois)
- Super chien no.3,4,5, Dav Pilkey (roman jeunesse 7+)
- Mets-moi dans ton livre , Munsh & Martchenko (album jeunesse)
- Quel déménagement!, Munsh & Martchenko, (album jeunesse)
- Papa, sors-nous de là!, Munsh & Martchenko (album jeunesse)
- La tempête du siècle, Munsh & Martchenko (album jeunesse)
- Tout plein de câlins, Munsh & Martchenko (album jeunesse)
- Vilains maringouins, Munsh & Odjik (album jeunesse)
- Schtroumpfs et le dragon du lac #36, Peyo (BD)
- Histoires de Mini-Jean et Mini-Bulle , Alex A (BD)
- Aventure Garfield no 2,13,17,23,27, Jim Davis (BD)
- L'outsider, Stephen King (suspense américain)
- Vivre ensemble c'est chouette? Stéphanie Duval (sc. Sociales)
- Le chemin de la montagne, Marianne Dubuc (album jeunesse)
- TDA/H chez les ados, la boîte à outils, Ariane Hébert (santé mentale)
- Ici, les femmes ne rêvent pas, Rana Ahmad (biog. femme musulmane)
- Mademoiselle Samedi soir, Heather O'Neil (roman anglo-qué.)
- Elle a persisté autour du monde (13 femmes) Chelsea Clinton (biog. femmes modèles)
- Animaux de compagnie, James Spears (National Geographic jeunesse)
- Ton absence m'appartient, Rose-Aimée Morin (relation père/fille)
- Et soudain j'ai senti battre mon cœur, G. Prévot-Gigant (roman initiatique)

Inscription jusqu'au 7 juin 2019 maximum

Enfants de 5 à 11 ans

1 SORTIE OU ACTIVITÉ SPÉCIALE À CHAQUE SEMAINE!

Pour plus de détails, visitez www.mun-sc.ca/services aux citoyens/loisirs et vie communautaire/parc
Ou
Téléphonez au 450-826-3911

Aucune inscription ne sera acceptée après le 7 juin 2019

Inscription au bureau municipal
624, Notre-Dame, Saint-Chrysostome (2e étage)

Horaire

8h30 à 16h30

Service de garde:
7h00 à 8h30
et
16h30 à 17h30